

Programme des candidats des provinces : maintien en poste dans la province d'admission



par Garnett Picot, Eden Crossman et Feng Hou

Date de diffusion : le 22 novembre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Programme des candidats des provinces : maintien en poste dans la province d'admission

par Garnett Picot, Eden Crossman et Feng Hou

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202301100002-fra>

Résumé

Le Programme des candidats des provinces (PCP) est conçu pour contribuer à la répartition plus équitable des nouveaux immigrants partout au Canada. Un objectif connexe est le maintien en poste et l'intégration des candidats provinciaux dans la province ou le territoire de désignation. Le présent article porte sur le maintien en poste des immigrants du PCP aux échelles nationale et provinciale ou territoriale. L'analyse s'appuie sur des données du Fichier des immigrants reçus et des dossiers fiscaux ainsi que sur trois indicateurs de maintien en poste pour déterminer dans quelle mesure une province ou un territoire est capable de retenir les immigrants. Les résultats ont démontré que le taux de maintien en poste des immigrants du PCP dans leur province ou leur territoire d'admission étaient généralement élevés. Dans l'ensemble, 89 % des candidats provinciaux qui se sont établis en 2019 résidaient toujours dans leur province ou territoire de destination prévue à la fin de l'année d'admission. Cependant, il y avait une forte variation par province ou territoire, celle-ci allant de 69 % à 97 %. Une grande partie des candidats établis dans une province à la fin de l'année d'admission (aux alentours de 85 %) habitaient toujours dans cette province cinq ans plus tard. Encore une fois, on a constaté des variations considérables par province, allant de 39 % à 94 %. Dans l'ensemble du pays, les taux de maintien en poste provinciaux et territoriaux à court et à plus long terme étaient plus faibles chez les candidats provinciaux que chez d'autres immigrants de la composante économique. Cependant, après avoir pris en compte les variations dans la province de résidence, les renseignements sociodémographiques et les conditions économiques, le taux de maintien en poste des candidats provinciaux était légèrement plus élevé que celui des travailleurs qualifiés fédéraux pendant les trois premières années passées au Canada, et l'on a observé très peu d'écart après cinq ans suivant l'admission. Les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique avaient les taux de maintien en poste les plus élevés pour le PCP, alors que les taux les plus faibles ont été observés à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Cet écart entre les provinces avait tendance à s'accroître considérablement au fil des années suivant l'immigration. La prise en considération du taux de chômage provincial explique quelques variations dans les taux de maintien en poste entre les provinces de l'Atlantique et l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cependant, même après avoir pris en compte un riche ensemble de variables de contrôle, il y avait encore un écart important entre les taux de maintien en poste des provinces. Les provinces et les territoires peuvent tirer profit du PCP non seulement au moyen des candidats retenus dans la province ou le territoire, mais aussi à l'aide des candidats qui viennent se réinstaller en provenance d'autres provinces ou territoires. L'Ontario était un pôle d'attraction pour les candidats provinciaux effectuant une migration secondaire. Après avoir pris en considération les entrées et les sorties des candidats des provinces, l'Ontario était la seule parmi les provinces et territoires à enregistrer une hausse nette importante découlant de ce processus en raison du nombre considérable d'entrées de candidats provinciaux provenant d'autres provinces. Dans l'ensemble, les taux de maintien en poste à long terme des candidats provinciaux avaient tendance à être assez élevés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, surtout lorsqu'on tient compte des entrées et des sorties. Le Manitoba, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse avaient tendance à

enregistrer des taux de maintien en poste moyens à plus long terme, mais tout de même relativement élevés. L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador affichaient les taux de maintien en poste les plus faibles.

Mots-clés : Immigrants, maintien en poste régional, migration interne, Programme des candidats des provinces

Auteurs

Eden Crossman et Garnett Picot travaillent à la Direction générale de la recherche et de l'évaluation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Feng Hou travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada.

Remerciements

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Christopher Hamilton et Ted McDonald pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

Introduction

De 1996 à 2005, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu des accords relatifs au Programme des candidats des provinces (PCP) dans toutes les provinces canadiennes¹. Le programme a été conçu principalement pour établir plus d'immigrants à l'extérieur des trois principales villes canadiennes et pour aider à combler les besoins perçus des employeurs dans les provinces en ce qui a trait à la main-d'œuvre (IRCC, 2017). On s'attend à ce que les immigrants qui arrivent au pays dans le cadre du PCP soient intégrés et retenus dans la province ou le territoire de désignation. Une part importante de la répartition régionale des nouveaux immigrants a coïncidé avec l'élargissement du PCP (Picot, Hou et Crossman, 2023). De 1999-2000 à 2009-2010, la proportion des nouveaux immigrants établis à Toronto a diminué de 12 points de pourcentage, alors que les proportions ont augmenté de 2 à 3 points de pourcentage dans d'autres villes, notamment Winnipeg, Calgary, Edmonton et Saskatchewan (Bonikowska, Hou et Picot, 2017).

À l'aide des fiches d'établissement des immigrants, Bonikowska, Hou et Picot (2017) ont déterminé que différents facteurs étaient attribuables aux changements observés dans la proportion d'immigrants qui s'établissent à différentes destinations. L'expansion du PCP a joué un rôle essentiel dans l'augmentation du nombre d'immigrants s'installant en Saskatchewan et au Manitoba. Des changements dans les régions d'origine des immigrants étaient aussi un facteur important ayant contribué à la baisse de la proportion des immigrants établis à Toronto. Les conditions économiques ont probablement joué un rôle important dans les variations des proportions des nouveaux immigrants établis à Toronto, à Montréal, à Calgary et à Edmonton. Bien qu'il ne soit pas le seul déterminant de la redistribution régionale des immigrants pendant le début des années 2000, l'expansion du PCP a joué un rôle essentiel.

Le présent article met l'accent sur le taux de maintien en poste des immigrants qui arrivent au pays dans le cadre du PCP aux échelles nationale, provinciale et territoriale. L'analyse avait trois objectifs. Le premier objectif consistait à déterminer la façon dont divers immigrants du PCP se sont établis dans leur province ou leur territoire de destination prévue. La province ou le territoire de destination prévue correspond étroitement à la province ou le territoire de désignation et, par conséquent, représente généralement le nombre cible de candidats qu'une province ou un territoire aimerait admettre². Le deuxième objectif consiste à examiner combien de candidats provinciaux s'établissent initialement dans la province ou le territoire de destination prévue³ à court et à long terme. L'un des objectifs du PCP est que les candidats demeurent et s'établissent économiquement dans cette destination initiale et contribuent à l'économie locale, surtout à plus long terme. L'analyse a donc évalué si le taux de maintien en poste s'améliore ou se détériore au fil des années et si des variations considérables sont observées entre les taux de maintien en poste des candidats des provinces et les taux de maintien en poste d'autres immigrants de la composante économique (le cas échéant, ces variations seraient expliquées). Cette analyse a aussi permis de déterminer dans quelle mesure les taux de maintien en poste varient selon la province. L'analyse multivariée a servi à évaluer les répercussions des caractéristiques sociodémographiques des immigrants et de la situation économique provinciale sur les taux de maintien

1. De 1996 et 2005, toutes les provinces (exception faite du Québec qui avait déjà son propre système d'immigration économique) et le Yukon ont signé un accord avec le gouvernement fédéral dans le cadre du PCP. Les Territoires du Nord-Ouest ont signé un accord en 2009. Le Nunavut, quant à lui, n'a pas un PCP.
2. Les renseignements sur la province de désignation pour les immigrants du PCP sont disponibles dans le Fichier des immigrants reçus de 1999 à 2012, bien que les données soient incomplètes pour la majorité de 2012. En 2011, parmi les PCP ayant des renseignements sur la province de destination prévue et la province de désignation, 96 % des cas avaient une province de destination prévue qui était la même que la province de désignation. Le taux d'appariement variait de 97 % à 99 % pour Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, le taux d'appariement de l'Île-du-Prince-Édouard était de 83 %, et celui de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick était de 93 %.
3. La province de résidence à la fin de l'année d'admission.

en poste. Le troisième objectif consiste à examiner dans quelle mesure une province accueille des immigrants de la composante économique au moyen de son propre PCP, mais aussi par migration interne (entrées), c'est-à-dire en accueillant des immigrants en provenance de programmes d'autres provinces. Un taux de maintien en poste net (après déduction des entrées et des sorties) a été utilisé pour déterminer la mesure dans laquelle une province est touchée par les entrées et les sorties des candidats provinciaux. Le document se termine par un résumé et un exposé des résultats. Les analyses qui figurent dans la présente étude sont fondées sur la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM, Statistique Canada, 2022).

Analyse documentaire

L'une des études antérieures de Pandey et Townsend (2013) portait sur les demandeurs principaux du PCP qui se sont établis au Canada de 2000 à 2005. L'étude a révélé que le taux de maintien en poste était le plus faible dans les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick), que le taux enregistré au Manitoba se situait au deuxième rang parmi les taux les plus faibles, et que le taux de maintien en poste le plus élevé était observé dans le reste du Canada (un groupe). À partir des données réelles, on a conclu que les candidats provinciaux étaient plus susceptibles de continuer de résider dans leur province de destination initiale que les autres immigrants de la composante économique. Cependant, après la prise en compte des caractéristiques de base et d'autres facteurs, cette étude a révélé qu'il y avait peu de variation entre les taux de maintien en poste des candidats provinciaux et ceux d'autres immigrants de la composante économique. En particulier, exception faite du Manitoba, les taux les plus élevés de candidats provinciaux s'établissant dans leur province de destination initiale, comparativement aux autres immigrants de la composante économique, étaient en partie attribuables au fait que les candidats provinciaux avaient des niveaux de scolarité plus faibles, ce qui est associé à une mobilité professionnelle réduite.

Une étude antérieure réalisée par van Huystee (2016) visait à examiner des immigrants admis de 2008 à 2013 pour déterminer combien d'entre eux résidaient encore dans leur province de désignation en 2013. Les taux de maintien en poste des candidats provinciaux étaient, en général, plus faibles dans les provinces de l'Atlantique par rapport aux autres provinces. L'étude a aussi démontré que les taux de maintien en poste provinciaux étaient généralement plus élevés chez les candidats provinciaux, comparativement aux travailleurs qualifiés fédéraux (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard). Cette étude n'a pas tenté de déterminer si ces écarts pourraient s'expliquer par des différences dans les caractéristiques de base, comme l'âge, le niveau de scolarité et d'autres facteurs.

Une évaluation menée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2017) portait sur le nombre de candidats provinciaux qui sont arrivés au Canada pendant la période allant de 2002 à 2014 et qui résidaient toujours dans leur province de désignation en 2014. Les résultats obtenus étaient semblables à ceux décrits ci-dessus. L'Île-du-Prince-Édouard affichait le taux de maintien en poste le plus faible, alors que les autres provinces de l'Atlantique occupaient l'avant-dernier rang. L'Ontario et l'Alberta se situaient en tête avec les taux de maintien en poste les plus élevés. L'évaluation comprenait une enquête sur les candidats provinciaux, et les résultats ont révélé que la majorité (69 %) des candidats provinciaux qui se sont réinstallés dans une province différente ont effectué cette migration interne principalement pour des raisons économiques, souvent liés au fait que le candidat ou son conjoint s'est trouvé un emploi. Dans l'ensemble, les taux de maintien en poste dans la province pour les candidats provinciaux étaient semblables à ceux observés chez les travailleurs qualifiés du volet fédéral. Les immigrants dans la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) avaient un taux de maintien en poste légèrement plus élevé.

Une étude très approfondie du maintien en poste des immigrants au Nouveau-Brunswick (McDonald et Miah, 2021) a permis d'estimer les taux de maintien en poste après un an, après trois ans et après

cinq ans pour les cohortes d'admission des immigrants de 2005 à 2018. Parmi tous les immigrants, on a observé que les taux de maintien en poste provinciaux diminuaient considérablement au fil des années au Canada : ils allaient de 80 % après un an à 65 % après trois ans, puis à 53 % après cinq ans. Les candidats provinciaux avaient tendance à afficher un taux de maintien en poste légèrement supérieur à celui des travailleurs qualifiés fédéraux. Aucune analyse n'a été menée pour déterminer si les caractéristiques de base étaient attribuables à cet écart. En 2018, les taux de maintien en poste après un an ont augmenté considérablement pour tous les groupes de nouveaux immigrants. L'analyse ne pouvait pas expliquer cette augmentation, alors les auteurs ont avancé l'hypothèse que des modifications apportées aux politiques pourraient avoir contribué à ce résultat.

Les caractéristiques socioéconomiques des immigrants peuvent influencer sur la probabilité de ces personnes de demeurer dans une province. McDonald et Miah (2021) ont observé une baisse des taux de maintien en poste après cinq ans pour les immigrants ayant un niveau de scolarité plus élevé. Les personnes plus scolarisées et ayant des compétences plus spécialisées sont moins susceptibles d'avoir l'intention de demeurer dans la province initiale. Ces résultats sont aussi observés dans la plupart des études portant sur la mobilité professionnelle. Kaida et coll. (2020) ont déterminé que la taille de la ville avait aussi un effet important sur les taux de maintien en poste, c'est-à-dire que les taux sont beaucoup plus élevés dans les grandes villes comparativement aux petites villes, ainsi que dans les petites villes comparativement aux régions rurales, après prise en considération d'autres variables de base. De meilleurs débouchés économiques et de grands groupes ethniques dans les grandes villes ont probablement contribué considérablement à cette observation (voir, par exemple, Hyndman, Schuurman et Fiedler, 2006). À cet égard, une récente étude par Gure et Hou (2022) a révélé que le maintien en poste des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) était fortement associé au nombre de RPG réinstallés dans la même collectivité au cours de la même année (p. ex. la réinstallation en groupe) et à la présence de communautés de la même ethnie.

Taux d'établissement à la destination initiale

Le PCP est considéré comme étant un élément essentiel des stratégies économiques et démographiques des provinces et représentait la majorité des immigrants de la composante économique dans plusieurs provinces (Picot, Hou et Crossman, 2023). Pour présenter une demande dans le cadre du PCP, les candidats doivent être désignés par une province ou un territoire du Canada. Puisque les critères d'une désignation provinciale sont déterminés par les provinces individuelles, ces critères peuvent différer d'une province à l'autre. Dorénavant, le terme « provinces » englobe les provinces et les territoires. On s'attend à ce que les gens qui immigreront au Canada dans le cadre du PCP aient les compétences, le niveau de scolarité et l'expérience de travail requis pour s'établir sur le plan économique et contribuer immédiatement au marché du travail de la province de désignation. Puisque l'objectif de la province est de retenir autant d'immigrants que possible, les critères de sélection sont définis de façon à accroître la probabilité de maintien en poste⁴. Les immigrants désignés par la province doivent démontrer une intention réelle de résider dans la province de désignation afin de recevoir le statut de résident permanent au Canada. Par contre, après l'admission des candidats, rien ne les empêche de quitter la province⁵. Voilà la raison pour laquelle la province de résidence peut différer de la province de destination prévue au cours d'une année donnée.

Le **taux d'établissement à la destination initiale** permet de comparer la province de destination prévue indiquée par l'immigrant à son arrivée et la province de résidence initiale, telle qu'elle est définie par la province de résidence à la fin de la première année. Ce taux évalue la proportion des personnes qui avaient l'intention de migrer vers une province et qui y résident toujours à la fin de l'année d'admission. Puisque les données fiscales sont utilisées pour déterminer la province de résidence « initiale », seuls les immigrants ayant produit une déclaration de revenus pendant l'année d'admission ou l'année suivante sont compris dans le calcul du taux d'établissement à la destination initiale⁶. De 82 % à 92 % des immigrants de la composante économique âgés de 20 à 54 ans à leur admission avaient produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou pendant leur première année complète au Canada, selon l'année d'admission⁷.

Les immigrants qui ne résidaient pas dans leur province de destination prévue à la fin de l'année d'admission sont regroupés dans deux groupes : 1) les immigrants qui avaient l'intention de s'installer dans la province, mais ne l'ont pas fait; 2) les immigrants qui se sont installés dans une province immédiatement après leur admission, mais ne résidaient plus dans cette province à la fin de l'année

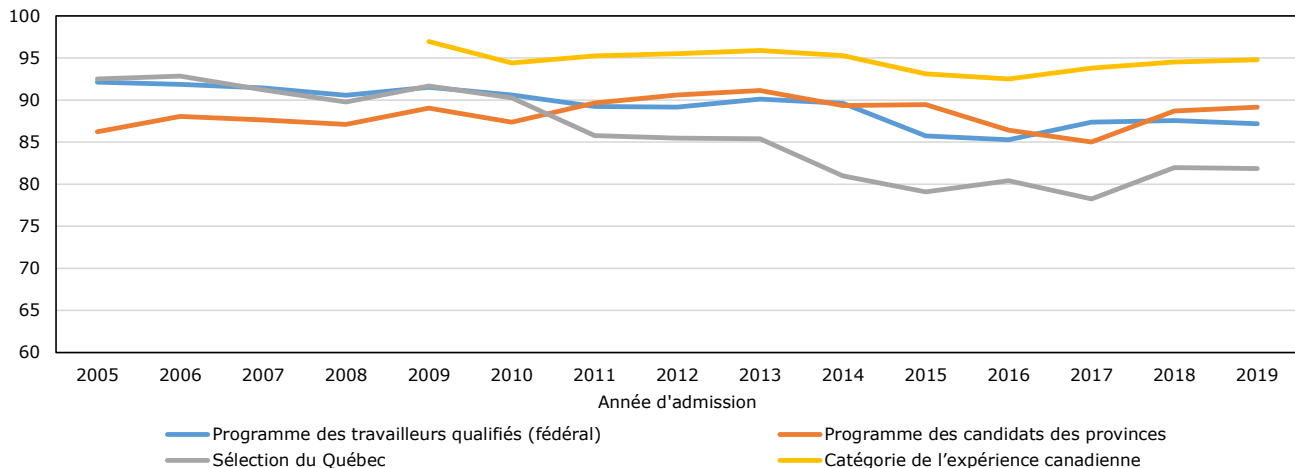
-
4. Chaque programme provincial a ses propres « volets » (programmes d'immigration qui ciblent certains groupes) et ses propres exigences. Voir l'article de Picot, Crossman et Hou (à venir).
 5. En vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province, ainsi que de gagner leur vie dans toute province (gouvernement du Canada, s.d.).
 6. Les immigrants déclarants désignent ceux dont les renseignements tirés des fiches d'établissement correspondent aux données de leur déclaration de revenus figurant dans la BDIM. Les non-déclarants fiscaux comportent un petit nombre d'immigrants qui ont produit une déclaration de revenus dans une année civile, mais dont les données des dossiers fiscaux ne correspondent pas à leurs renseignements dans les fiches d'établissement. De tels cas sont plutôt rares puisque le taux de couplage était de 97 % pour la BDIM (Statistique Canada, 2022).
 7. Pour une faible proportion des immigrants de la composante économique (environ 7 %) qui n'ont pas produit une déclaration de revenus dans l'année d'admission, mais l'ont fait l'année suivante, la province de résidence à la fin de la première année au Canada (et non celle à la fin de l'année d'admission) est utilisée pour définir la province « initiale ». Un petit nombre d'immigrants qui n'ont pas produit une déclaration de revenus pendant l'année d'admission ou l'année suivante pourraient produire cette déclaration une année subséquente. Par exemple, environ 94 % des immigrants adultes de la composante économique âgés de 20 à 54 ans à leur admission, qui sont arrivés au pays pendant la période allant de 2005 à 2009 et qui ont produit une déclaration de revenus dans les 10 ans suivant leur immigration, ont produit une déclaration pendant l'année de leur admission ou l'année suivante. La majorité des immigrants qui n'ont pas produit une déclaration de revenus pendant l'année d'admission ou l'année suivante ont probablement quitté le Canada (Qui, Hou et Crossman, 2021).

d'admission. Malheureusement, les données fiscales utilisées dans la présente étude ne peuvent pas permettre de mesurer et de cerner dans lequel de ces deux groupes font partie les immigrants⁸.

Pour le Canada, 89 % des immigrants arrivés en 2019 dans le cadre du PCP résidaient dans leur province de destination prévue à la fin de l'année d'admission (graphique 1). Ce taux d'établissement à la destination initiale variait de 69 % (Île-du-Prince-Édouard) à 97 % (Ontario) (graphique 2). Le taux correspondant était de 95 % en Colombie-Britannique, de 92 % en Alberta, de 88 % au Manitoba et de 78 % en Saskatchewan⁹. À l'échelle nationale, le taux d'établissement à la destination initiale dans le cadre d'un PCP a peu changé de 2005 à 2019, variant de 86 % à 91 % (graphique 1). À l'échelle provinciale, par contre, on a observé une forte variation. Le taux d'établissement à la destination initiale dans le cadre d'un PCP a diminué considérablement entre les cohortes d'admission de 2010 et 2019 en Saskatchewan et en Alberta, alors que ce taux a beaucoup augmenté à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Ontario (graphique 2).

Graphique 1
Taux d'établissement à la destination initiale par programme d'admission chez les immigrants économiques âgés de 20 à 54 ans à leur admission, années d'admission de 2005 à 2019

pourcentage

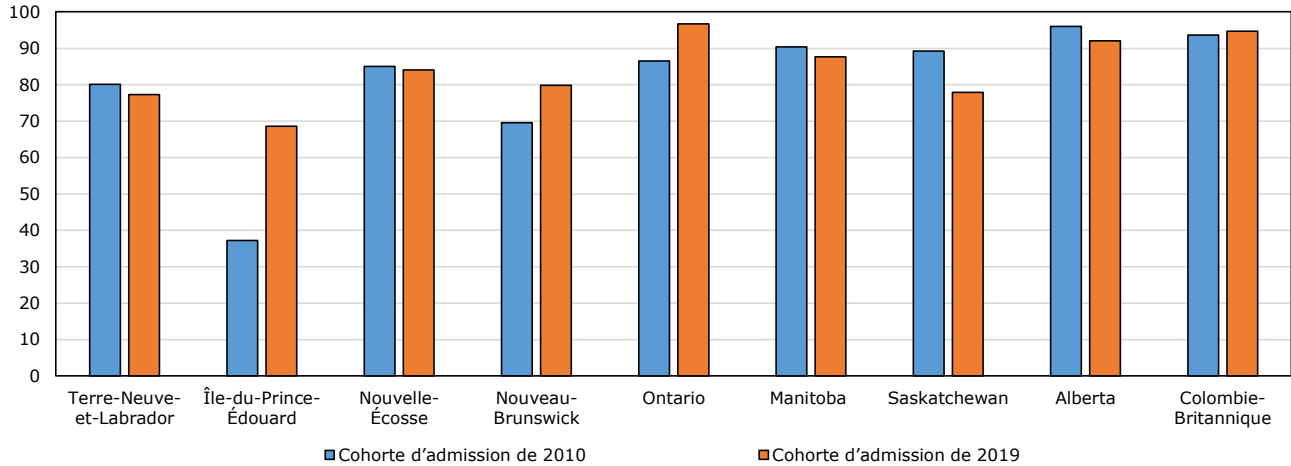


Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

8. Grâce aux données du régime public d'assurance-maladie provincial, McDonald et Miah (2021) étaient en mesure de déterminer si un immigrant était dans la province du Nouveau-Brunswick assez longtemps pour s'inscrire au régime d'assurance-maladie.
9. Parmi les immigrants du PCP, les taux de production d'une déclaration de revenus l'année suivant l'admission fluctuaient : ils allaient de 88 % en Nouvelle-Écosse à 97 % à Terre-Neuve-et-Labrador, pour la cohorte d'admission de 2019. Il n'y avait aucune corrélation entre les taux de production de déclarations de revenus et les taux d'établissement à la destination initiale, par province de destination prévue. Par exemple, dans la cohorte de 2019, l'Ontario avait un taux de production de déclarations relativement faible (90 %), mais avait le taux d'établissement à la destination initiale le plus élevé (97 %), tandis que le Manitoba avait un taux de production de déclarations plus élevé (93 %), mais un taux d'établissement à la destination initiale modéré (88 %).

Graphique 2
Taux d'établissement à la destination initiale chez les candidats des provinces âgés de 20 à 54 ans à leur admission, cohortes d'admission de 2010 et de 2019

pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Taux de maintien en poste par programme d'immigration

Dorénavant dans la présente analyse, le taux de maintien en poste sera utilisé. Le **taux de maintien en poste** provincial après un an correspond à la proportion d'immigrants de la composante économique qui, un an après l'année d'admission, résidaient toujours dans la province où ils s'étaient établis à la fin de l'année d'admission. Ces renseignements peuvent être tirés des fichiers de données fiscales des personnes ayant produit leur déclaration de revenus pour ces deux années. Les taux de maintien en poste après cinq ans et après 10 ans sont également présentés. Les candidats des provinces, y compris les demandeurs principaux et leur époux ou conjoint et leurs personnes à charge, âgés de 20 à 54 ans à leur admission, sont inclus dans les calculs.

Calculés à l'échelle nationale, les taux de maintien en poste étaient plus faibles chez les candidats des provinces, comparativement aux travailleurs qualifiés fédéraux, aux immigrants de la CEC ou aux immigrants du processus de sélection du Québec (tableau 1). Cette tendance a été observée chez les nouveaux immigrants qui sont arrivés de 2005 à 2019. Le taux de maintien en poste après 10 ans était aussi le plus faible parmi les candidats des provinces (tableau 1).

Tableau 1

Taux de maintien en poste des immigrants de la composante économique âgés de 20 à 54 ans à leur admission au Canada, selon le nombre d'années écoulées depuis leur admission

Année d'admission	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)			Programme des candidats des provinces			Sélection du Québec			Catégorie de l'expérience canadienne		
	1 an	5 ans	10 ans	1 an	5 ans	10 ans	1 an	5 ans	10 ans	1 an	5 ans	10 ans
	pourcentage											
2005	97,2	91,2	89,1	95,9	86,2	81,5	98,0	92,6	90,3
2006	96,8	91,2	89,2	95,0	85,6	80,5	97,4	92,6	90,7
2007	97,1	91,5	90,1	95,7	88,0	83,7	97,5	92,8	90,5
2008	97,4	91,6	90,5	95,7	87,4	82,8	97,8	92,9	91,0
2009	97,5	91,2	89,8	95,9	88,6	84,9	97,7	92,3	90,8	96,6	92,8	92,1
2010	96,6	90,6	89,4	95,8	88,7	84,8	97,9	92,2	91,1	96,4	91,8	90,9
2011	96,9	91,3	..	96,5	88,5	..	97,8	92,3	..	96,7	92,2	..
2012	97,0	91,5	..	95,5	86,3	..	97,3	91,7	..	96,9	92,2	..
2013	97,1	92,8	..	94,7	85,5	..	96,8	91,7	..	97,5	93,7	..
2014	96,9	91,8	..	94,7	83,8	..	96,8	91,5	..	96,9	92,9	..
2015	96,9	92,1	..	94,5	85,0	..	97,1	93,2	..	96,5	92,6	..
2016	97,1	93,8	97,3	97,0
2017	98,8	96,9	98,6	98,2
2018	96,9	93,0	96,3	96,1
2019	97,2	93,3	97,3	96,9

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Toutefois, lorsque les taux étaient évalués à l'échelle provinciale, les résultats étaient différents (tableau 2). Il y a peu d'indications que les taux de maintien en poste après un an ou à plus long terme chez les candidats des provinces étaient inférieurs à ceux des autres programmes. Dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard (qui ont tous les deux des petits PCP), l'analyse a révélé que le taux de maintien en poste des candidats des provinces après cinq ans était semblable ou supérieur à celui des immigrants qui se sont établis dans le cadre de la CEC ou du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF). Les résultats à l'échelle nationale découlent, dans une certaine mesure, des variations dans les tendances des immigrants de divers programmes (PCP, CEC et PTQF) qui s'établissent dans les provinces ayant des taux de maintien en poste relativement plus élevés ou plus faibles.

Tableau 2

Taux de maintien en poste des immigrants économiques âgés de 20 à 54 ans à leur admission, selon le nombre d'années écoulées depuis l'admission, cohortes de 2010 et de 2019 combinées

	Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)		Programme des candidats des provinces		Sélection du Québec		Catégorie de l'expérience canadienne	
	1 an	5 ans	1 an	5 ans	1 an	5 ans	1 an	5 ans
	pourcentage							
Province initiale								
Terre-Neuve-et-Labrador	86,6	56,8	84,4	61,2	x	x	83,9	52,2
Île-du-Prince-Édouard	84,4	61,9	75,8	38,5	x	x	84,9	x
Nouvelle-Écosse	88,6	62,5	90,4	76,1	90,2	52,9	86,6	64,5
Nouveau-Brunswick	84,9	56,3	89,2	60,6	84,1	61,5	85,2	66,5
Québec	92,8	74,9	93,6	75,2	97,3	92,1	86,9	73,8
Ontario	98,0	94,4	97,8	94,2	98,1	94,1	98,2	95,3
Manitoba	90,6	73,3	94,4	84,7	94,2	64,2	85,5	66,1
Saskatchewan	88,7	71,4	90,7	77,7	89,5	63,1	85,9	65,0
Alberta	96,5	90,5	97,0	93,5	95,5	83,5	96,5	92,2
Colombie-Britannique	96,4	90,9	96,7	92,0	97,9	94,8	96,8	91,9
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	88,4	59,7	89,8	81,4	x	x	83,6	55,7

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Plus les immigrants restent longtemps au Canada, moins ils sont susceptibles de demeurer dans leur province de résidence initiale. Pour la cohorte d'admission au Canada de 2010, soit l'année la plus récente pour laquelle un taux de maintien en poste après 10 ans peut être calculé, le taux de maintien en poste provincial après un an s'élevait à 95,8 % pour les candidats provinciaux, alors que le taux de maintien en poste après cinq ans était de 88,7 % et le taux de maintien en poste après 10 ans était de 84,8 % (tableau 1). Par conséquent, un pourcentage élevé de candidats provinciaux résidaient encore dans leur province de destination initiale (c.-à-d. la province de résidence à la fin de l'année d'admission) même 10 ans après leur immigration. Cependant, comme il sera démontré plus loin, cette constatation ne s'applique pas à toutes les provinces puisque trois provinces avaient enregistré un taux de maintien en poste après cinq ans de 65 % ou moins.

Écarts des taux de maintien en poste entre les programmes d'immigration : une analyse multivariée

Méthode

Une analyse de régression multivariée a été utilisée pour déterminer si des variables, comme la province de destination prévue, le niveau de scolarité, l'âge à l'admission et les conditions économiques, peuvent expliquer les écarts des taux de maintien en poste à l'échelle nationale entre les programmes d'immigration de la composante économique¹⁰. La variable dépendante correspond à la probabilité des immigrants de résider dans la province de résidence initiale¹¹ pendant une année donnée après leur

10. Comprend les demandeurs principaux et leur époux ou conjoint et personnes à charge.

11. La province de résidence à la fin de l'année d'admission.

admission. Les données comprennent des observations allant jusqu'à cinq ans après l'année d'admission. L'année d'admission est considérée comme étant l'année 0. Les estimations liées à la probabilité de résider dans la province de destination initiale ont été calculées pour les années 1 à 5 suivant l'année d'admission. L'analyse regroupe les données des cohortes d'admission de 2010 à 2019. Au total, trois modèles ont été exécutés. Le modèle 1 comprend seulement le nombre d'années écoulées depuis l'admission des immigrants (une fonction quadratique), le programme des immigrants de la composante économique et l'interaction entre le nombre d'années écoulées depuis l'admission et le programme d'immigration pour afficher différentes tendances dans les divers programmes. En plus des variables présentées dans le modèle 1, le modèle 2 applique aussi les variables de contrôle suivantes : la province de résidence, l'année d'admission, divers renseignements sociodémographiques, l'expérience de travail et d'études au Canada avant l'admission et le statut d'emploi de la personne en question pendant la première année suivant l'admission. Outre les variables mentionnées ci-dessus, le modèle 3 ajoute les taux de chômage annuels dans la province de résidence initiale pour déterminer si les conditions économiques représentent un facteur important influant sur les taux de maintien en poste. Les variables¹² et les résultats des modèles sont énumérés dans le tableau 1 de l'annexe. À l'aide des résultats des modèles, on a été en mesure d'estimer les taux de maintien en poste après chacune des cinq années suivant l'admission pour chaque programme d'immigration.

Résultats de l'analyse multidimensionnelle

L'analyse multidimensionnelle a donné lieu à plusieurs constatations.

Premièrement, les taux de maintien en poste prédits fondés sur les données actuelles non désaisonnalisées (modèle 1) indiquaient que les immigrants qui arrivent au pays dans le cadre du PCP avaient un taux de maintien en poste inférieur de 2,4 à 5,5 points de pourcentage à celui des immigrants arrivant au pays dans le cadre du PTQF pendant les cinq premières années suivant leur admission (tableau 3). Cette constatation est conforme aux résultats mentionnés ci-dessus à l'échelle nationale.

Deuxièmement, une bonne partie des écarts entre les programmes était liée aux répercussions des variables de contrôle. Les résultats désaisonnalisés (modèle 2) donnent à penser que, au cours de l'année suivant l'année d'admission (p. ex. tableau 3, année 1), le taux de maintien en poste du PCP était supérieur de 3,0 points de pourcentage à celui des immigrants du PTQF, et légèrement supérieur au taux de maintien en poste du système de sélection du Québec et du programme CEC (tableau 3). Quatre ans après l'admission, le taux de maintien en poste provincial était presque identique pour le PCP et le PTQF et légèrement inférieur à celui observé pour le système de sélection du Québec et le programme CEC. La prise en considération du taux de chômage provincial (modèle 3) a eu peu d'effets sur les résultats (comparativement aux résultats du modèle 2). Bien que le taux de chômage provincial ait eu certaines répercussions sur le taux de maintien en poste, il y avait très peu de variations dans les taux de chômage provinciaux pour les immigrants dans chaque programme.

Enfin, après la prise en considération des effets de diverses variables de contrôle, on a observé que le taux de maintien en poste était légèrement supérieur chez les candidats des provinces, comparativement aux travailleurs qualifiés fédéraux, pendant les trois premières années suivant l'année d'admission. Toutefois, après cette période initiale, quelques fluctuations ont été constatées (tableau 3). De plus, les immigrants qui arrivent au pays dans le cadre du système de sélection du Québec et du programme CEC ont enregistré des taux de maintien en poste légèrement supérieurs (de 1 à 2 points de pourcentage) à

12. Les variables de contrôle comprennent entre autres l'année d'admission, le sexe, l'âge à l'admission, la connaissance des langues officielles au moment de l'admission, le niveau de scolarité à l'admission, la région d'origine, l'état matrimonial, le nombre d'enfants, l'expérience de travail au Canada avant l'admission, l'expérience d'études au Canada avant l'admission, l'emploi à un moment ou un autre pendant l'année d'admission et le taux de chômage de la province au cours de l'année initiale suivant l'admission de l'immigrant.

celui des immigrants qui arrivent au pays dans le cadre du PCP ou du PTQF, surtout après trois ans suivant leur arrivée au Canada. Puisque les taux de maintien en poste pour tous les programmes économiques se situaient aux alentours de 85 % ou plus, on a observé très peu de variations.

Tableau 3

Écart prédit¹ des taux de maintien en poste entre le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et les autres programmes d'immigrants de la composante économique chez les immigrants âgés de 20 à 54 ans à leur admission, cohortes d'admission de 2010 à 2019

	Nombre d'années écoulées depuis l'admission				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
	points de pourcentage				
Modèle 1					
Programme des candidats des provinces	-2,4	-3,5	-4,4	-5,1	-5,5
Sélection du Québec	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5
Catégorie de l'expérience canadienne	0,0	0,3	0,7	0,9	1,1
Modèle 2					
Programme des candidats des provinces	3,0	1,9	1,0	0,4	0,0
Sélection du Québec	1,8	2,0	2,1	2,2	2,2
Catégorie de l'expérience canadienne	1,3	1,5	1,7	2,0	2,3
Modèle 3					
Programme des candidats des provinces	2,8	1,8	1,0	0,5	0,2
Sélection du Québec	1,9	2,1	2,2	2,2	2,1
Catégorie de l'expérience canadienne	1,2	1,5	1,8	2,1	2,2

1. Établi en fonction des résultats des modèles de probabilité linéaire qui prédisent le taux de rétention des immigrants économiques.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Variations provinciales des taux de maintien en poste du Programme des candidats des provinces

Plusieurs raisons expliquent les variations des taux de maintien en poste des candidats provinciaux d'une province à l'autre. Des différences dans les conditions et les possibilités économiques provinciales peuvent avoir une incidence sur les taux de maintien en poste (Kaida, Hou et Stick, 2020). Les taux de maintien en poste seront aussi influencés par les variations dans l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail de la province pour les professions envisagées par les nouveaux candidats. La taille de la ville a également de l'importance. Les taux de maintien en poste des immigrants de la composante économique ont tendance à être plus élevés dans de grandes villes, comme Toronto et Vancouver. De même, les villes de taille moyenne ont tendance à avoir des taux de maintien en poste plus élevés que les petites villes ou les régions rurales (Kaida, Hou et Stick, 2020). Les provinces qui ont de grandes villes ou des villes de taille moyenne ont tendance à avoir des taux de maintien en poste plus élevés. La taille de la province peut aussi avoir une incidence sur le taux de maintien en poste. Une plus grande province offre plus d'endroits où les immigrants peuvent se réinstaller pour tirer avantage des débouchés économiques, réduisant ainsi leur besoin de quitter la province. Les provinces (et leurs villes) ayant de plus grandes communautés ethniques auront tendance à mieux retenir les candidats provinciaux faisant partie de ces groupes ethniques, comparativement aux autres provinces ayant des communautés ethniques relativement plus petites. De plus, les variations interprovinciales liées aux caractéristiques sociodémographiques, comme le niveau de scolarité et l'âge à l'admission, auront des effets sur les taux de maintien en poste. Ces éléments, et probablement d'autres facteurs, pourraient

donner lieu à des écarts significatifs entre les provinces en ce qui a trait aux taux de maintien en poste des candidats provinciaux.

Parmi les cohortes d'admission de 2010 à 2019, le taux de maintien en poste après un an pour les immigrants¹³ du PCP était plus élevé en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, et le plus faible à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick (tableau 2). D'une cohorte à l'autre, le taux de maintien en poste après un an a diminué légèrement à l'échelle nationale, variant entre 95 % à 96 % au début de la période à l'étude, pour s'établir à environ 93 % au cours des deux dernières années (tableau 1). Les tendances variaient par province. Le taux s'est amélioré d'environ 10 points de pourcentage à l'Île-du-Prince-Édouard, mais a diminué d'environ 6 points de pourcentage au Manitoba et d'environ 12 points de pourcentage en Saskatchewan.

Des taux de maintien en poste à plus long terme sont aussi informatifs. En Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, très peu de candidats avaient quitté la province cinq ans après l'année d'admission. Ainsi, de 92 % à 96 % des candidats provinciaux qui sont arrivés au pays de 2010 à 2015 (soit les cohortes pour lesquelles le taux après cinq ans a pu être produit), résidaient encore dans la province cinq ans après l'année d'admission. Dans ces provinces, le taux de maintien en poste après cinq ans était seulement inférieur de 2 à 6 points de pourcentage au taux de maintien en poste après un an¹⁴. D'autres provinces, comme l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, ont enregistré une baisse bien plus marquée : les taux de maintien en poste après cinq ans étaient inférieurs de 22 à 44 points de pourcentage comparativement à leur taux après un an, chutant ainsi de 26 % pour s'établir à 64 %. Non seulement ces deux provinces ont enregistré des taux de maintien en poste initial plus faibles, mais elles avaient aussi une proportion plus importante de candidats qui ont quitté la province au fil des années pour se réinstaller ailleurs au Canada.

Une analyse multivariée

La variation des taux de maintien en poste interprovinciaux pourrait en partie être attribuable aux différences liées aux renseignements sociodémographiques des nouveaux candidats, de leurs antécédents de travail et d'études et des conditions économiques dans la province à leur admission. Pour tenir compte de ces écarts, on a procédé à une analyse multivariée. Les modèles et les variables indépendantes sont identiques à ceux décrits dans la section « Méthode » ci-dessus, à l'exception de deux différences. La première, c'est que la population a été limitée aux candidats des provinces, en excluant les immigrants qui sont arrivés dans le cadre d'autres programmes, y compris le PTQF, la CEC et le processus de sélection du Québec. La deuxième différence, c'est que le modèle comprenait l'interaction entre la variable du nombre d'années écoulées depuis l'immigration et la variable de la province, ce qui a fait en sorte que la tendance liée au nombre d'années écoulées depuis l'immigration variait d'une province à l'autre.

Diverses constatations marquantes sont tirées des résultats présentés au tableau 4. Tel qu'il a été mentionné précédemment, les résultats non désaisonnalisés (modèle 1) indiquaient que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique avaient les taux de maintien en poste après un an les plus élevés¹⁵; toutes les autres provinces affichaient des taux de maintien en poste plus faibles. Les écarts négatifs les

13. Il s'agit de la proportion de candidats qui résidaient dans la province à la fin de l'année d'admission et qui y habitent toujours à la fin de la première année complète suivant leur admission.

14. Les taux de maintien en poste après un an et après cinq ans portent sur les immigrants qui se sont installés initialement dans la province et qui y résident toujours un an et cinq ans après leur admission. Les immigrants compris dans les deux calculs (taux après un an et taux après cinq ans) ne sont pas nécessairement les mêmes personnes, car certains immigrants ont quitté la province entre la première et la cinquième année.

15. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont enregistré des taux de maintien en poste qui n'étaient que légèrement inférieurs (d'environ 1,0 point de pourcentage, respectivement) au taux de maintien en poste de l'Ontario.

plus marqués par rapport au taux de maintien en poste de l'Ontario (le groupe de référence pour ces résultats) ont été observés à l'Île-du-Prince-Édouard (22,4 points de pourcentage) et à Terre-Neuve-et-Labrador (13,7 points de pourcentage). De plus, les écarts observés dans les taux de maintien en poste d'une province à l'autre ont augmenté au fil des années suivant l'immigration (modèle 1). Par exemple, l'écart négatif entre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick s'est accentué pour passer de 8,6 points de pourcentage au cours de la première année à 33,8 points de pourcentage au cours de la cinquième année. Pour la Saskatchewan, l'écart comparable s'est aussi creusé pour passer de 7,2 points de pourcentage à 16,3 points de pourcentage. Des résultats semblables ont été observés dans d'autres provinces, sauf en Alberta et en Colombie-Britannique.

Lorsqu'on prend en considération les variations liées aux renseignements sociodémographiques, à l'expérience de travail et d'études au Canada avant l'admission et à l'emploi au cours de l'année suivant l'admission (modèle 2), on constate que cela a tendance à accroître l'écart négatif avec l'Ontario, et non à le resserrer. Par exemple, si les caractéristiques de base parmi les candidats des provinces avaient été semblables en Ontario et au Manitoba, le Manitoba aurait enregistré un écart négatif supérieur de 4,9 points de pourcentage à ce qui a été observé dans la première année (c.-à-d. l'écart entre les résultats du modèle 1 et ceux du modèle 2, tableau 4). Les valeurs comparables étaient de 4,0 points de pourcentage pour l'Alberta et de 1,2 point de pourcentage pour la Colombie-Britannique.

Le fait de tenir compte également du taux de chômage dans la province d'admission (modèle 3) a contribué en partie à l'écart négatif entre l'Ontario et les provinces de l'Atlantique (qui avaient des taux de chômage plus élevés). Le taux de chômage explique de 3 à 6 points de pourcentage de l'écart négatif des taux de maintien en poste après un an entre l'Ontario et ces provinces (c.-à-d. l'écart entre les résultats du modèle 2 et du modèle 3, tableau 4). Pour les provinces de l'Ouest, qui ont tendance à avoir des taux de chômage plus faibles, la variable de contrôle liée au chômage avait tendance à accroître légèrement l'écart négatif avec l'Ontario, et non à le réduire.

Cependant, même après la prise en considération des différences liées aux variables de contrôle (modèle 3), on a constaté que la majorité de l'écart négatif était toujours présente entre l'Ontario et les provinces de l'Atlantique. L'écart négatif corrigé entre l'Ontario et les provinces de l'Atlantique était toujours présent pour les taux de maintien en poste après un an (fluctuation de l'écart allant de 7 à 20 points de pourcentage) et les taux de maintien en poste après cinq ans (fluctuation de l'écart allant de 18 à 52 points de pourcentage) (tableau 4). D'autres facteurs inconnus, non pris en considération dans le cas présent, pourraient expliquer la différence qui reste.

La situation pour le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique était un peu différente. Pour ces provinces, les variations liées aux variables de contrôle (modèle 3) n'ont pas expliqué l'écart. Elles ont plutôt accentué cet écart de 2 à 6 points de pourcentage (c.-à-d. l'écart entre les résultats du modèle 1 et du modèle 3, tableau 4). Si les candidats dans ces provinces avaient eu les mêmes caractéristiques et conditions économiques que les candidats de l'Ontario, cet écart avec l'Ontario aurait été supérieur aux écarts observés dans les données non désaisonnalisées (modèle 1). Dans l'ensemble, le riche ensemble de variables de contrôle n'expliquait aucune ou seulement une légère part des variations des taux de maintien en poste du PCP entre les provinces.

Tableau 4

Écart prédit¹ des taux de maintien en poste par rapport à l'Ontario chez les candidats provinciaux âgés de 20 à 54 ans à leur admission, cohortes d'admission de 2010 à 2019

	Nombre d'années écoulées depuis l'admission				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
	points de pourcentage				
Modèle 1					
Terre-Neuve-et-Labrador	-13,7	-21,3	-26,9	-30,7	-32,6
Île-du-Prince-Édouard	-22,4	-37,2	-47,5	-53,5	-55,1
Nouvelle-Écosse	-7,6	-11,6	-14,7	-16,7	-17,8
Nouveau-Brunswick	-8,6	-16,2	-23,0	-28,8	-33,8
Québec	-4,4	-9,5	-13,6	-16,4	-18,2
Manitoba	-3,3	-5,4	-7,1	-8,5	-9,6
Saskatchewan	-7,2	-10,8	-13,6	-15,4	-16,3
Alberta	-0,8	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6
Colombie-Britannique	-1,1	-1,6	-1,9	-2,1	-2,1
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-8,3	-11,3	-13,0	-13,2	-12,2
Modèle 2					
Terre-Neuve-et-Labrador	-17,9	-25,4	-31,0	-34,7	-36,4
Île-du-Prince-Édouard	-24,1	-38,6	-48,7	-54,5	-56,0
Nouvelle-Écosse	-9,9	-14,1	-17,2	-19,3	-20,5
Nouveau-Brunswick	-12,1	-19,5	-26,0	-31,5	-36,2
Québec	-6,2	-11,1	-14,9	-17,6	-19,2
Manitoba	-8,2	-10,4	-12,2	-13,7	-14,9
Saskatchewan	-11,4	-15,1	-17,8	-19,7	-20,5
Alberta	-4,8	-4,9	-4,9	-5,0	-5,1
Colombie-Britannique	-2,3	-2,9	-3,3	-3,6	-3,7
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-13,5	-17,0	-19,0	-19,5	-18,5
Modèle 3					
Terre-Neuve-et-Labrador	-11,5	-18,8	-24,2	-27,5	-28,8
Île-du-Prince-Édouard	-20,0	-34,7	-44,9	-50,7	-52,1
Nouvelle-Écosse	-7,1	-11,3	-14,4	-16,5	-17,6
Nouveau-Brunswick	-9,1	-16,4	-22,8	-28,4	-33,1
Québec	-5,6	-10,6	-14,3	-16,8	-18,2
Manitoba	-9,1	-11,2	-13,0	-14,4	-15,4
Saskatchewan	-12,2	-15,8	-18,4	-20,0	-20,5
Alberta	-5,4	-5,3	-5,2	-5,0	-4,7
Colombie-Britannique	-2,8	-3,4	-3,9	-4,2	-4,4
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	-13,1	-16,5	-18,5	-19,0	-18,0

1. Établi en fonction des résultats des modèles de probabilité linéaire qui prédisent le taux de maintien en poste des immigrants de la composante économique.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

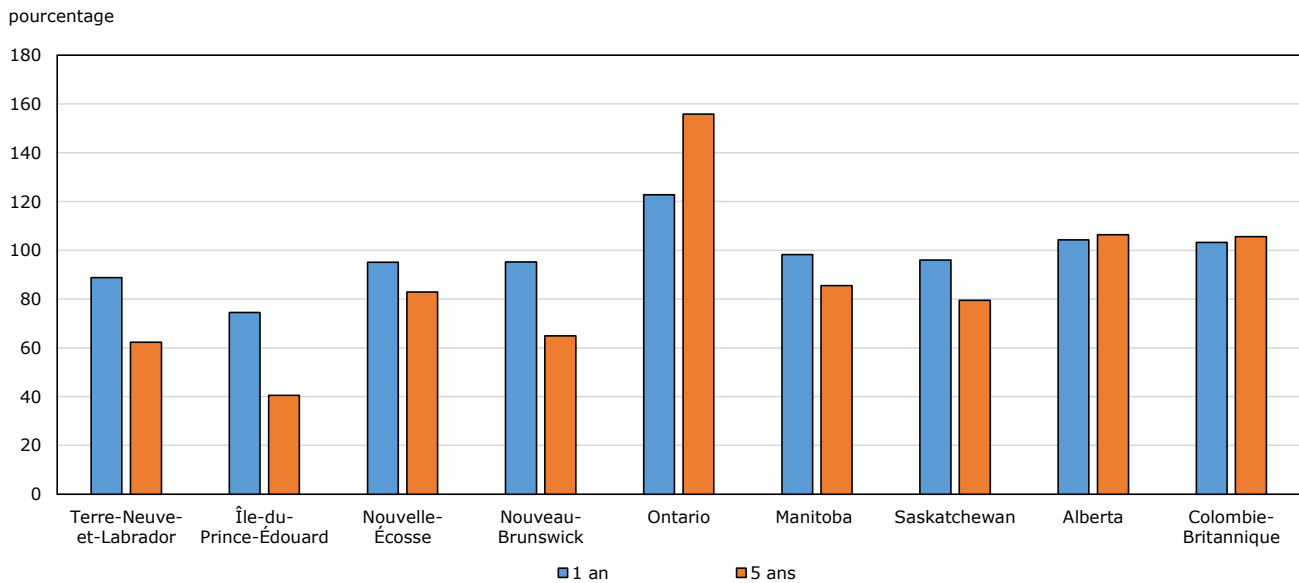
Prise en considération des entrées dans la province : le taux de maintien en poste net

Le taux de maintien en poste provincial utilisé ci-dessus reflète le nombre de candidats qui ont quitté la province, mais non ceux qui sont arrivés en provenance d'autres provinces. Les provinces peuvent tirer profit du PCP non seulement grâce aux candidats qui s'établissent initialement dans la province et qui y demeurent par la suite, mais aussi grâce aux candidats en provenance d'ailleurs au pays qui, après leur immigration, déménagent dans la province. Pour tenir compte des sorties et des entrées des candidats provinciaux, un taux de maintien en poste **net a été utilisé**. Étant donné que le taux de maintien en poste traditionnel ne prend pas en considération les entrées, il pourrait sous-estimer les effets des PCP dans l'ensemble du Canada sur une province quelconque. La mesure utilisée dans la présente section estime le taux de maintien en poste **net** des sorties et des entrées¹⁶. Par exemple, le taux de maintien en poste net pour la cohorte d'admission de 2015 est le nombre de candidats provinciaux de la cohorte pancanadienne de 2015 (toutes les provinces) qui résidaient dans la province d'intérêt (p. ex. la Colombie-Britannique) à la fin de 2016. Cette donnée est exprimée en pourcentage du nombre de candidats provinciaux qui se sont installés dans la province en 2015. Si la valeur est supérieure à 100 % après la prise en considération des entrées et des sorties, cela signifie que la province a accueilli au fil du temps un plus grand nombre de candidats provinciaux de la cohorte d'admission pancanadienne de 2015 que le nombre de candidats qui y résidaient initialement, malgré le fait que certains candidats provinciaux aient quitté la province. Si la valeur est inférieure à 100 %, la province a une perte nette de candidats provinciaux, même après correction en fonction des entrées. Le taux de maintien en poste net estime la capacité d'une province à retenir les immigrants du PCP provenant de la cohorte d'admission pancanadienne au lieu de seulement la cohorte d'admission de cette province.

À la fin de la première année complète suivant l'année d'admission, l'Ontario comptait 23 % plus de candidats provinciaux comparativement aux candidats qui résidaient dans la province pendant l'année d'admission. Cela représente un taux de maintien en poste net de 123 % (graphique 3). À la fin de la cinquième année suivant l'année d'admission, l'Ontario comptait 56 % plus de candidats. Cela représente un taux de maintien en poste net de 156 %. Ces hausses étaient attribuables aux entrées de candidats en provenance d'autres provinces, combinées à un taux relativement faible de sorties. Les résultats présentés dans le graphique 3 sont basés sur les candidats qui sont arrivés au pays au cours de la période allant de 2010 à 2015 pour permettre le calcul des taux de maintien en poste à plus long terme. Toutefois, ces taux après un an d'admission étaient pratiquement les mêmes que si les cohortes de 2010 à 2019 avaient été utilisées, ce qui indique une stabilité entre les cohortes.

16. Le taux de maintien en poste net est aussi influencé par les candidats provinciaux qui ont produit une déclaration de revenus lors de leur première année au Canada, mais non après, disons, cinq ans. Cela était le cas pour environ 3,4 % des candidats des provinces.

Graphique 3
Taux de maintien en poste net des candidats provinciaux âgés de 20 à 54 ans à leur admission, selon le nombre d'années écoulées depuis leur immigration, cohortes d'admission de 2010 à 2015



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Après avoir pris en considération les entrées et les sorties des candidats provinciaux, l'Ontario était la seule province à afficher une augmentation nette importante. L'Alberta et la Colombie-Britannique affichaient des taux de maintien en poste nets de l'ordre de 106 % la cinquième année suivant l'admission (c.-à-d. que les entrées étaient légèrement supérieures aux sorties). La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan ont affiché des taux de maintien en poste nets après un an d'admission qui se situaient aux alentours de 95 %, mais ce taux a diminué pour se fixer à un pourcentage de l'ordre de 65 % à 85 % après cinq ans. Terre-Neuve-et-Labrador avait un taux de maintien en poste net après un an d'admission de 89 %, mais ce taux a reculé pour se fixer à 62 % après cinq ans. L'Île-du-Prince-Édouard avait un taux de maintien en poste après un an d'admission de 74 %, mais ce taux a baissé pour s'établir à 40 % après cinq ans. Les écarts observés entre les provinces pendant la première année suivant l'admission s'accroissaient au fil des années. Les provinces qui ont connu une perte nette d'immigrants du PCP au cours de la première année suivant l'admission ont enregistré des pertes nettes encore plus marquées après la cinquième année suivant l'admission. L'Ontario, la seule province affichant une augmentation nette importante, avait des augmentations nettes encore plus importantes après la cinquième année.

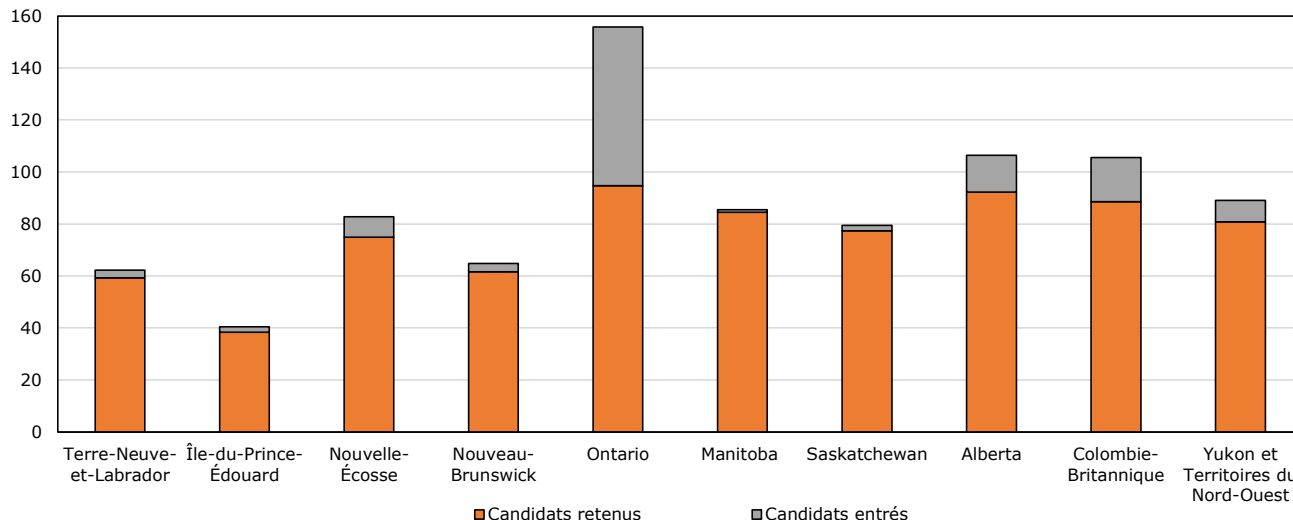
L'importance des entrées variait considérablement d'une province à l'autre. Pour ce qui est du taux de maintien en poste net de 156 % de l'Ontario, 61 points de pourcentage étaient attribuables aux entrées en provenance d'autres provinces pendant les cinq années suivant l'année d'admission. Les 95 autres points de pourcentage étaient attribuables au maintien en poste des candidats dans la province de destination initiale depuis l'année d'admission (graphique 4). La province de l'Ontario était un pôle d'attraction pour les candidats provinciaux effectuant une migration secondaire, suivie de la Colombie-Britannique et de l'Alberta où les entrées ont permis d'accroître de 17 et de 14 points de pourcentage, respectivement, leurs taux de maintien en poste nets. Les entrées ont fait augmenter de seulement de 1 à 8 points de pourcentage les taux de maintien en poste nets des autres provinces. Les variations des facteurs pouvant influencer sur les taux de maintien en poste (décrits ci-dessus) pourraient aussi avoir une incidence sur les taux de maintien en poste nets (p. ex. en ce qui a trait aux conditions économiques, à

la taille des groupes ethniques, au nombre de grandes villes et de villes de taille moyenne dans la province ainsi qu'à la taille globale de la province).

Graphique 4

Proportion du taux de maintien en poste net des candidats des provinces retenus et entrés âgés de 20 à 54 à leur admission au Canada, cinq ans après l'admission, cohortes d'admission de 2010 à 2015

pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Résumé et conclusion

Le présent document met l'accent sur le maintien en poste des candidats provinciaux dans la province ou le territoire où ils avaient prévu s'installer et où ils se sont établis initialement. Trois différents indicateurs de maintien en poste ont été utilisés.

Le **taux d'établissement à la destination initiale**, soit la proportion des candidats provinciaux qui résident toujours dans leur province ou territoire de destination prévue à la fin de l'année d'admission, s'élevait à 89 % pour la cohorte d'admission de 2019 âgée de 20 à 54 ans à l'admission. Ce taux variait considérablement selon la province ou le territoire : il allait de 69 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 97 % en Ontario. À l'échelle nationale, ce taux a peu changé entre les cohortes de 2005 et 2019. À l'échelle provinciale, le taux d'établissement à la destination initiale des candidats des provinces a diminué considérablement entre les cohortes d'admission de 2010 et 2019 en Saskatchewan et en Alberta, alors que ce taux a augmenté à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

La deuxième mesure, soit le taux de maintien en poste provincial, constitue la proportion des immigrants qui résidaient toujours dans la province de destination initiale à la fin de l'année de leur admission. À l'échelle nationale, le taux de maintien en poste des candidats provinciaux était généralement élevé. Par exemple, chez les candidats provinciaux de la cohorte de 2010, le taux de maintien en poste après 5 ans était de 89 %, et le taux de maintien en poste après 10 ans était de 85 %. Toutefois, on a constaté une forte variation d'une province à l'autre. Parmi les candidats des provinces arrivés au Canada entre 2010 et 2015, le taux de maintien en poste après cinq ans variait : l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-

Brunswick ont enregistré un taux de 39 % et de 61 %, respectivement, alors que l'Ontario et l'Alberta ont enregistré un taux d'environ 94 %. Plus le nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'admission des candidats était élevé, plus l'écart dans les taux de maintien en poste entre les provinces ayant un taux relativement élevé et celles ayant un taux relativement faible était marqué.

La prise en considération des variations en fonction des renseignements sociodémographiques n'a pas permis d'expliquer les écarts dans les taux de maintien en poste des immigrants entre les provinces et les territoires. Les variations des taux de chômage des provinces ont contribué en partie à l'écart négatif des taux de maintien en poste entre les provinces de l'Atlantique et d'autres provinces. Cependant, même après avoir pris en considération les renseignements sociodémographiques et les conditions économiques, on observait encore des écarts notables dans les taux de maintien en poste d'une province à l'autre. Parmi d'autres facteurs pouvant expliquer davantage les différences dans le maintien en poste figurent les perspectives d'emploi, la taille des villes dans la province (les villes de plus grande taille ont des taux de maintien en poste plus élevés), et la présence de membres de la famille, d'amis ou de groupes ethniques (qui peuvent offrir des réseaux de soutien aux premières étapes de l'établissement) (Sherrell, Hyndman et Preniqi, 2004). Selon Hyndman, Schuurman et Fiedler (2006, page 19), le raisonnement est tautologique : pour qu'un endroit soit attrayant pour les immigrants, une population immigrante doit déjà y résider.

Un des principes du PCP est qu'il permet de mieux faciliter la répartition et le maintien en poste des immigrants dans des provinces et des territoires précis, contrairement à d'autres programmes de la composante économique. Voilà la raison pour laquelle il est pertinent de comparer les taux de maintien en poste des principaux programmes d'immigrants de la composante économique. Lorsqu'ils sont examinés dans l'ensemble du Canada, les résultats non désaisonnalisés (données brutes) indiquent que les taux de maintien en poste 1 an, 5 ans et 10 ans après l'admission étaient plus faibles chez les candidats des provinces, comparativement aux travailleurs qualifiés fédéraux ou aux immigrants qui sont arrivés dans le cadre du programme CEC ou du système de sélection du Québec. Cependant, cet écart était grandement attribuable à la province ou au territoire de résidence, aux renseignements sociodémographiques et aux conditions économiques. Après la prise en considération de ces variations, le PCP affichait tout de même des taux de maintien en poste supérieurs de 1 à 3 points de pourcentage à ceux des trois autres programmes d'immigrants de la composante économique après un an suivant l'admission. Après cinq ans suivant l'admission, on constate peu d'écarts dans les taux de maintien en poste du PCP et du PTQF; le taux de maintien en poste de la CEC était légèrement supérieur d'environ 2 points de pourcentage. Puisque les taux de maintien en poste cinq ans après l'admission étaient pour la plupart supérieurs à 85 %, très peu de variations ont été observées.

Les candidats provinciaux qui quittent une province peuvent avoir une incidence ailleurs au Canada. Les provinces ou les territoires peuvent tirer profit du PCP non seulement grâce aux candidats qui s'y établissent à leur admission, mais aussi par l'action des immigrants qui se réinstallent en provenance d'une autre province ou territoires du pays. Pour estimer cet effet, un **taux de maintien en poste net** a été utilisé. Parmi les candidats admis de 2010 à 2015, l'Ontario affichait un taux de maintien en poste **net** après un an de 123 %, ce qui indique que, à la fin de la première année complète suivant l'admission, la province comptait 23 % plus de candidats que le nombre ceux s'étant établis initialement dans cette province au cours de l'année d'établissement. En d'autres mots, les entrées étaient supérieures aux sorties. Le taux de maintien en poste net en Ontario cinq ans après l'admission a augmenté pour s'établir à 156 %. L'Ontario était la seule province à afficher une augmentation nette importante découlant de ce processus. L'Alberta et la Colombie-Britannique affichaient des taux de maintien en poste nets après cinq ans qui se situaient aux alentours de 106 %. L'Île-du-Prince-Édouard affichait les taux de maintien en poste nets les plus faibles : 74 % après un an, baisse pour se fixer à 40 % après cinq ans. Les écarts dans les taux de maintien en poste nets des provinces observés lors de la première année se sont accentués après la cinquième année. En ce qui a trait aux taux de maintien en poste des provinces, le

taux de maintien en poste net offre une perspective plus large du rôle du PCP quant à la répartition des immigrants de la composante économique dans une province quelconque.

Les taux de maintien en poste observés dans les provinces de l'Atlantique figuraient parmi les plus bas. Par contre, ces faibles taux doivent être mis en contexte. Ces taux de maintien en poste étaient semblables à ceux observés chez les immigrants de la composante économique admis dans le cadre d'un programme administré par le gouvernement fédéral qui se sont initialement établis dans les provinces de l'Atlantique, mais très peu d'immigrants de la composante économique autres que ceux du PCP s'y sont installés¹⁷. Le PCP a joué un rôle essentiel dans l'**établissement** d'immigrants de la composante économique dans les provinces de l'Atlantique, et ceux qui ont continué à y résider pourraient créer des communautés d'immigrants, lesquelles pourraient, à leur tour, aider à attirer et à garder de nouveaux immigrants. À l'avenir, il serait utile d'examiner et de comprendre les répercussions du Programme d'immigration au Canada atlantique sur les taux de maintien en poste dans ces provinces et de comparer ces taux avec ceux du PCP. Puisque le Programme d'immigration au Canada atlantique établit un lien direct entre les candidats immigrants et les employeurs, les variations des taux de maintien en poste pourraient aider à mieux comprendre le rôle que jouent les employeurs dans le maintien en poste des immigrants. Il sera nécessaire d'assurer une surveillance continue des taux de maintien en poste des immigrants du PCP à court et à long terme, d'autant plus que les administrations provinciales et territoriales ont récemment demandé d'élargir le programme.

17. Les immigrants du PCP représentaient 48 % de tous les nouveaux immigrants de la composante économique ayant l'intention de s'installer à Terre-Neuve-et-Labrador en 1999; la proportion était de 77 % pour l'Île-du-Prince-Édouard, de 60 % pour la Nouvelle-Écosse et de 56 % au Nouveau-Brunswick. La proportion correspondante était encore plus élevée au Manitoba (92 %) et en Saskatchewan (90 %). En comparaison, 15 % des nouveaux immigrants de la composante économique ayant l'intention de s'installer en Ontario avaient été admis dans le cadre du PCP en 1999 (Picot, Crossman et Hou, à venir).

Annexe

Tableau 1 de l'annexe

Modèles de probabilité linéaire qui prédisent le taux de maintien en poste dans la province de destination initiale chez les immigrants économiques âgés de 20 à 54 ans à leur admission, cohortes d'admission de 2010 à 2019

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
	coefficient		
Ordonnée à l'origine	0,994 ***	0,984 ***	1,038 ***
Programmes d'admission [référence : Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)]			
Programme des candidats des provinces	-0,010 ***	0,044 ***	0,041 ***
Sélection du Québec	0,001	0,016 ***	0,016 ***
Catégorie de l'expérience canadienne	-0,005 *	0,011 ***	0,008 ***
Nombre d'années écoulées depuis l'immigration	-0,026 ***	-0,029 ***	-0,032 ***
Nombre d'années au carré depuis l'immigration	0,002 ***	0,002 ***	0,003 ***
Nombre d'années depuis l'immigration x Programme des candidats des provinces	-0,015 ***	-0,015 ***	-0,014 ***
Nombre d'années depuis l'immigration x Sélection du Québec	0,002	0,003 *	0,003 *
Nombre d'années depuis l'immigration x Catégorie de l'expérience canadienne	0,004 **	0,002	0,004 **
Nombre d'années au carré depuis l'immigration x Programme des candidats des provinces	0,001 ***	0,001 ***	0,001 ***
Nombre d'années au carré depuis l'immigration x Sélection du Québec	0,000	0,000	0,000
Nombre d'années au carré depuis l'immigration x Catégorie de l'expérience canadienne	0,000	0,000	0,000
Femmes	§	0,005 ***	0,005 ***
Âge à l'admission (référence : 20 à 29)			
30 à 39 ans	§	0,004 ***	0,004 ***
40 à 49 ans	§	0,008 ***	0,008 ***
50 à 54 ans	§	0,014 ***	0,014 ***
Langue (référence : anglais ou français comme langue maternelle)			
Ni français ni anglais parlé	§	0,003 ***	0,003 ***
Autre langue maternelle, parle anglais ou français	§	0,005 ***	0,005 ***
Niveau de scolarité (référence : diplôme d'études supérieures)			
Sans diplôme d'études secondaires	§	0,007 ***	0,007 ***
Diplôme d'études secondaires	§	0,013 ***	0,013 ***
Études postsecondaires partielles	§	0,016 ***	0,016 ***
Baccalauréat	§	0,007 ***	0,007 ***
Région d'origine (référence : États-Unis)			
Amérique centrale	§	0,015 ***	0,015 ***
Caraïbes	§	0,026 ***	0,027 ***
Amérique du Sud	§	0,007 ***	0,007 ***
Europe de l'Ouest	§	0,025 ***	0,025 ***
Europe du Nord	§	0,016 ***	0,016 ***
Europe du Sud	§	-0,004 **	-0,004 *
Europe de l'Est	§	0,006 ***	0,006 ***
Afrique	§	0,012 ***	0,013 ***
Asie du Sud	§	-0,012 ***	-0,012 ***
Asie du Sud-Est	§	0,055 ***	0,054 ***
Asie orientale	§	-0,010 ***	-0,009 ***
Asie occidentale	§	-0,022 ***	-0,022 ***
Autres régions	§	-0,002	-0,003
État matrimonial (référence : marié)			
Célibataire	§	-0,005 ***	-0,005 ***
Divorcé, séparé ou veuf	§	-0,003 *	-0,002 *
Nombre d'enfants	§	0,007 ***	0,007 ***
Expérience de travail au Canada avant l'admission	§	-0,010 ***	-0,010 ***
Expérience d'études au Canada avant l'admission	§	-0,010 ***	-0,010 ***
Employé avant la fin de la première année complète	§	0,014 ***	0,014 ***
Taux de chômage annuel dans la province de destination initiale	§	§	-0,010 ***

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

§ non inclus dans le modèle

Note : Les modèles 2 et 3 comprennent aussi les effets fixes liés aux provinces de destination initiale et aux années d'admission.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Bibliographie

Bonikowska, A., F. Hou et G. Picot. 2017. « New immigrants seeking new places: The role of policy changes in the regional distribution of new immigrants to Canada ». *Growth and Change*, 48(1), p. 174 à 190.

Gouvernement du Canada. s.d. *Chartepédia – Article 6 – Liberté de circulation et d'établissement (justice.gc.ca)*. Consulté le 20 janvier 2023. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-crf/check/art6.html>

Gure, Y. et F. Hou. 2022. « Rétention des réfugiés pris en charge par le gouvernement aux destinations désignées : tendances récentes et rôle des caractéristiques des destinations ». *Rapports économiques et sociaux*, 2(7). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2022007/article/00002-fra.htm>

Hyndman, J., N. Schuurman. et R. Fiedler. 2006. « Size matters: Attracting new immigrants to Canadian cities ». *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, 7(1), p. 1 à 25.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2017. *Évaluation du Programme des candidats des provinces*. Direction générale de la recherche et de l'évaluation, Division de l'évaluation.

Kaida, L., F. Hou. et M. Stick. 2020. « Les réfugiés sont-ils plus susceptibles de quitter leur destination initiale que les personnes dans la catégorie de l'immigration économique? Preuves récentes fondées sur les données longitudinales administratives du Canada ». *Direction des études analytiques : documents de recherche*, n° 441, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, p. 1 à 25.

McDonald, T. et P. Miah. 2021. *Immigrant retention in New Brunswick: An analysis using linked federal-provincial administrative data*. Fredericton, Nouveau-Brunswick : New Brunswick Institute for Research, Data and Training.

Pandey, M. et J. Townsend. 2013. « Provincial nominee programs: An evaluation of the earnings and settlement rates of nominees ». *Analyse de Politiques*, 39(4), p. 603 à 618.

Picot, G., F. Hou et E. Crossman. 2023. *Programme des candidats des provinces : son élargissement au Canada*.

Picot, G., E. Crossman et F. Hou. à paraître. *The Provincial Nominee Program: provincial differences*.

Qiu, H., Hou, F. et Crossman, C. 2021. « Estimation de la présence des immigrants au Canada dans le contexte de la fluidité croissante des schémas de migration internationaux ». *Études analytiques : méthodes et références*, n° 032, produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada.

Sherrell, K., J. Hyndman et F. Preniqi. 2004. *Sharing the wealth, spreading the "burden"? The settlement of Kosovar refugees in smaller BC cities*, document de travail n° 04-06. Research Institute for Innovation Management (RIIM).

Statistique Canada. 2022. *Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) – Rapport technique, 2018*, n° 024. Diversité et Statistique socioculturelle.

van Huystee, M. 2016. *Mobilité interprovinciale : taux de rétention et taux d'entrée nets immigrants admis de 2008 à 2013*. Recherche sur les politiques, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.